DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 5 Juin 2023

Délibération n° 2023.06.34

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice: 15

- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION: 23 Mai 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION: 26 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq Juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents: Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés: Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER et Mathieu POTHERAT.

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Modification des tarifs de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du 31 août 2015, 23 avril 2018 et 14 octobre 2019, le Conseil Municipal a délibéré pour fixer les tarifs de la bibliothèque municipale, tarifs identiques à ceux pratiqués dans les différentes bibliothèques du réseau intercommunal afin d'harmoniser leur fonctionnement et qu'une réciprocité puisse intervenir.

Il expose ensuite qu'en raison de l'inflation, la Communauté de Communes a décidé d'adopter une nouvelle grille tarifaire pour les médiathèques et/ou bibliothèques intercommunales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de prendre en compte cette nouvelle grille.

Les tarifs applicables à la bibliothèque de Lancié seront les suivants à compter du 1^{er} Mai 2023 :

Abonnement annuel	Actualisation au
	1er mai 2023

Résidents CCSB :	
Moins de 18 ans et étudiants de moins de 26 ans	gratuit
À partir de 18 ans	7,00
Tarif réduit : demandeurs d'emploi, étudiants > 26 ans, bénéficiaires du RSA, de l'APA, de l'APH.	4,00
Collectivités (groupes à but non-lucratif) : écoles, assistantes maternelles, centres sociaux	gratuit

Résidents hors CCSB :	
Moins de 18 ans et étudiants de moins de 26 ans	gratuit
À partir de 18 ans	15,00
Tarif réduit : demandeurs d'emploi, étudiants > 26 ans, bénéficiaires du RSA, de l'APA, de l'APH.	5,00
Collectivités (groupes à but non-lucratif) : écoles, assistantes maternelles, centres sociaux	35 € par groupe/classe

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Jacky MENICHON La secrétaire, Christiane PESCE



